

République Française.
Département du Cantal.
Commune de Naucelles.

REUNION du 20 Février 2020.

Nombre de membres: 19. En exercice: 19. Présents: 16 Représentés: 3 (pouvoir arrivé à 20h10)

Date de convocation: 14/02/2020.

Le vingt février deux mil vingt, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULHES, maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel ARRESTIER, Céline ARSAC, Hélène BACHELERY, Bernard CHALIER, Marie-Christine CLUSE, Muriel FALISSARD, ~~Marjorie FREYSSAC~~, Christian GASTON, Evelyne LADRAS, Michel LAVAL, ~~Marie MALROUX~~, Jacky MARGE, Jean-Philippe MONCANIS, Jacques MURATET, ~~Corinne PLANTADE~~, Christian POULHES, Jean-Pierre REYT, Christine TOUZY, Patrick VISI.

Absent excusé : Marjorie FREYSSAC, Marie MALROUX, Corinne PLANTADE

Pouvoirs : Marjorie FREYSSAC à Christian POULHES, Marie MALROUX à Christian GASTON, Corinne PLANTADE à Muriel FALISSARD

Jacky MARGE a été élu secrétaire.

Adoption du P.V. de la séance du 7 Janvier 2020

Vote : (dont 2 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

Nouvelles :

Réunion avec le Conseil Départemental, pour l'année 2021-2022, réfection de la traverse de Naucelles. Suite à la rencontre, tourne-droit ou tourne-gauche à revoir en empiétant sur le trottoir.

*Fondation du Patrimoine : convention avec la Région Auvergne 20000€ seront versées
Info : 21 Janvier : Commune où il fait bon vivre : Naucelles a fini 13eme (des commentaires ont émanés notamment de la Corrèze.*

Enfance, culture, information, relations extérieures

2020 -006 - Adoption du projet d'établissement des Pitious « année 2019/2020 » :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient d'adopter le nouveau projet d'Etablissement de la Structure Multi-Accueil « Les Pitious » 2019-2020 pour intégrer les remarques effectuées par la CAF

Le Conseil, après examen, adopte le nouveau Projet d'Etablissement de la SMA ainsi rédigé e joint en annexe de la présente délibération.

Vote : (dont 3 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Finances, administration générale, sports

2020 – 007- Demande de subvention DETR 2020 pour le pont amont de Veyrières (annule et remplace 2020-001):

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de reprendre la délibération car le service instructeur retient le projet comme un investissement de sécurisation de la voirie. En conséquence le taux d'intervention maximum de la DETR doit être ramené à 40% pour permettre l'instruction du dossier.

Monsieur le Maire rappelle que ce pont est de plus en plus fréquemment l'objet de submersions lors des épisodes pluvieux.

Les travaux préconisés par le bureau d'études IDDRE permettront d'éviter le risque de submersion, l'inondation des riverains les plus exposés et de la chaussée.

Le dossier a été présenté et retenu au Fonds Cantal Solidaire, période 2019/2021.

La commune de NAUCELLES a demandé l'entreprise STAP 15 d'effectuer un devis.

Le montant de ces travaux est estimé à 37 705.00 € HT.

Le financement sera le suivant :

D.E.T.R. 40% des montants H.T éligibles	.15 082.00 €
Fonds Cantal Solidaire 21% des montants H.T éligibles	8 .000.00 €
Autofinancement (Emprunt) 39%	14 623.00 €
Total HT	37 705.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à formuler cette demande à Madame le Préfet pour le 28 Février 2020 au plus tard,

Autorise Monsieur le Maire à rechercher toute autre possibilité de financement.

Vote : (dont 3 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Reprise pour voir si le montant est inscrit au budget.

2020 - 008 - Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2020 (annule et remplace 2019 - 012):

Monsieur le maire indique que les services du département ont confirmé l'intervention du FCS à hauteur de 36 605.00€ et qu'en conséquence le plan de financement doit être modifié. La présente délibération autorise Monsieur le maire à solliciter le Conseil Départemental selon le nouveau plan de financement. Il propose au Conseil de retenir : La réalisation de travaux au pont amont de Veyrières en prévention des risques naturels inondation :

Montant HT des travaux : 37 705.00€ HT

Fonds Cantal Solidaire 21% du montant HT : 8 000.00 €

DETR 2020 40% du montant HT : 15 082.00 €

Autofinancement ou emprunt : 14 623.00 €

Le montant de l'opération sera inscrit au budget 2020 à l'opération correspondante.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Rallongement des prêts à Polygone..

2020 –009- Délibération de garantie.

Le conseil municipal,

Vu le rapport établi par INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,

DELIBERE

Article 1 :

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne de Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majorité des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes de prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75%

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Vote : (dont 3 pouvoir(s)) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

2020 – 010 - Approbation du Compte administratif du Budget principal 2019.

M. Christian GASTON, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2019, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 094 753.89 €
Recettes	1 551 141 36 €
Excédent de clôture :	456 387.47 €

Investissement

Dépenses	944 118.42 €
Recettes	794 084.25€
Restes à réaliser Dépenses:	550 816.00 €
Restes à réaliser Recettes:	375 178.00 €
Besoin de financement :	325 672.17 €

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget principal 2019.

Vote : (dont 3 pouvoir(s)) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

2020- 011 - Approbation du Compte administratif du Budget annexe Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » 2019

M. Christian GASTON, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » 2019, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	153 804.84 €
Recettes	187 105.62€
Excédent de clôture :	33 300.78 €

Investissement

Dépenses	23 370.28€
Recettes	23 698.00 €
Restes à réaliser Dépenses:	0 €
Restes à réaliser Recettes:	0 €
Besoin de financement :	0 €

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget annexe de la Structure Multi-Accueil «Les PITIOUS 2019».

Vote : (dont 3 pouvoir(s)) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

2020 -012 – Approbation du Compte administratif du Budget annexe Centre Social de la Vallée de l’AUTHRE 2019 :

M. Christian GASTON, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe du Centre Social de la Vallée de l’Authre 2019, qui s’établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	52 063.47 €
Recettes	52 063.47 €
Excédent de clôture :	0 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0€
Besoin de financement :	0 €

En l’absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l’AUTHRE 2019.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

2020 - 013 – Approbation du Compte de gestion du Budget principal établi par M. le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s’être fait présenter le Budget principal primitif (pas de budget supplémentaire) de l’exercice 2019 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Monsieur le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l’exercice 2019;

Après s’être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l’exécution du Budget de l’exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion du Budget principal dressé, pour l’exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l’Ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

2020 – 014 – Approbation du Compte de gestion du Budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » établi par M. le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le Compte de gestion du budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

2020 -015 – Approbation du Compte de gestion du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE établi par M. le Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le Compte de gestion du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

2020 - 016 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour le Budget principal.

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 456 387.47 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 308 351.78 €

B Résultats antérieurs reportés 148 035.69 €

Ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 456 387.47 €

D Solde d'exécution d'investissement -150 034.17€

E Solde des restes à réaliser d'investissement -175 638.00€

Besoin de financement F =D+E -325 672.17 €

AFFECTATION = C =G+H 456 387.47 €

1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement 325 672.17 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 130 715.30 €

DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

2020- 017 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour le Budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS».

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : 33 300.78 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 1 538.10 €

B Résultats antérieurs reportés 31 762.68 €

Ligne 002 du compte administratif

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)	33 300.78 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	327.72€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0€
Besoin de financement F =D+E	0 €
AFFECTATION = C =G+H	33 300.78 €
1)G Affectation en réserves R 1068 en investissement	0€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	33 300.78€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

2020 - 018 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour le Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	0.00 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	0 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	0 €
Ligne 002 du compte administratif	
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	0.00 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement F =D+E	0.00 €
AFFECTATION = C =G+H	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement	
2) H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

2020 – 019 - Elections municipales 2020 :

Monsieur le maire propose au Conseil qu'un jeu d'étiquettes soit édité et mis à disposition des listes qui en feront la demande.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Education, solidarité

Travaux

Urbanisme, environnement, économie.

Vente de terrain à Cologne face au château de Cologne sans toucher au chemin (demande de confirmation de M. LAVAL) oui..

2020 – 020 - Vente de terrain à COLOGNE, consort MAGNE

Monsieur le maire explique au conseil municipal que M MAGNE Cédric a demandé à ce que la commune lui vende la parcelle AA n°124.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à céder à M MAGNE Cédric la parcelle de terrain cadastrée section AA numéro 124 d'une contenance de 1324 m², pour la somme de 1600 euros (1.21 euros le m²). Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

- charge monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette démarche,

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 19 voix

Questions diverses

*M. le Maire : courrier des habitants du Lot Marie Marvingt : lotissement qui n'est pas rétrocédé. Poubelles entourées dans le 1^{er} Lotissement, à refaire ?
Affaire à suivre.*

Jacques MURATET : Point sur la signalétique : pas possible de mettre les RIS sur le CD153.

*M. le Maire : à Lacamp, demande d'un panneau, Lacamp (commune de Naucelles)
Courrier à faire pour demander que l'agglomération commence à Lacamp. Motion à rédiger ; unanimité d'accord
Totem avec plan.*

*M. le Maire : départ au service technique au 1^{er} Janvier de M. Thomas LASSUDRIE.
Recrutement d'une personne au 06/04/2020 qui réside la commune.
Dernier conseil : toutes les promesses ont été réalisées et au-delà.*

La séance est levée à 21h15

*Le secrétaire de séance
Jacky MARGE*